Mise à jour au 09/01/2015



Préfecture des Pyrénées-Orientales

Démarche Qualité

Mode d'emploi



Petit guide d'information pour les usagers des services publics

Accueil des usagers

La Préfecture des Pyrénées-Orientales

Accueil général
lundi/mardi/jeudi 09h00-15h30
mercredi/vendredi 09h00-12h00



(voir au dos détail des horaires par service)
au 24 Quai Sadi Carnot
66951 PERPIGNAN CEDEX

Depuis le 6 mai 2013, le Bureau des Droits à Conduire est situé au 5 rue Bardou Job à Perpignan

Sous-Préfecture de Céret

6 Bld Simon Battle-66400 CERET
04.68.87.10.02
ouverture au public du lundi au vendredi
de 9h00 à 11h30
fermé le matin le 1er jour du mois.
Les demandes de certificats d'immatriculations et de visites médicales des permis de conduire de l'arrondissement de Céret sont traitées en Préfecture

Sous-Préfecture de Prades

177 Avenue du Général de Gaulle
BP 40095
66501 PRADES CEDEX
04.68.05.39.39
ouverture au public du lundi au jeudi
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
le vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

(*) Ces horaires d'accueil sont susceptibles de modifications en cours d'année ; nous vous invitons à les consulter sur notre site internet
avant tout déplacement

Nous contacter

Par internet

le site internet de la Préfecture des Pyrénées-Orientales
www.pyrenees-orientales.gouv.fr
rubrique « contact »

Par courriel

pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

Par téléphone

le standard de la préfecture vous répond au
04.68.51.66.66

« Allo service public » répond au 39 39
sur toute la France.
Ce numéro de téléphone unique permet d'obtenir en moins de trois minutes une réponse ou une orientation à toute demande de renseignement administratif.
Ce service est accessible à tous les usagers du service public
en semaine de 8h00 à 19h00
le samedi de 9h00 à 14h00
coût : 0,12 euro par minute
à partir d'un téléphone fixe.

Le portail de l'administration française

www.service-public.fr

Usagers de la route

Cartes grises

uniquement sur rendez-vous pris sur le site www.pyrenees-orientales.gouv.fr
les rendez-vous auront lieu
lundi
hors vacances scolaires
09h00-14h00
pendant les vacances scolaires
09h00-12h00
mardi/mercredi/jeudi/vendredi
09h00-12h00

Permis de conduire

lundi
hors vacances scolaires
09h00-14h00
pendant les vacances scolaires
09h00-12h00
mardi/jeudi/vendredi
09h00-12h00

FERMÉ LE MERCREDI

Le saviez-vous ?

Il n' est pas nécessaire de se déplacer aux guichets d'accueil de la préfecture pour obtenir son certificat d'immatriculation.
La demande peut être effectuée par courrier

- vous pouvez aussi déposer votre dossier auprès de votre mairie à l'exclusion de Perpignan et Prades.
- Le garagiste peut également proposer de s'occuper des formalités d'immatriculation de ses clients.
- Le changement d'adresse peut se faire sur internet.

Toutes les informations utiles et les imprimés nécessaires à la constitution des dossiers d'immatriculation sont disponibles sur le site internet de la Préfecture www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr et sur celui de l'agence nationale des titres sécurisés : www.ants.interieur.gouv.fr

ATTENTION

La fabrication centralisée des certificats d'immatriculation (carte grise) exclut désormais toute délivrance immédiate de ce document aux guichets.

Le coupon détachable des anciennes cartes grises permet néanmoins de circuler dans l'attente du nouveau titre de circulation (validité 1 mois).

Service étrangers

Perpignan

Préfecture
uniquement sur rendez-vous à l'adresse suivante :
pref-rdvsejour@pyrenees-orientales.gouv.fr
les rendez-vous auront lieu
Lundi, mardi et jeudi
de 9h15 à 12h15
et de 12h45 à 15h30
Les imprimés nécessaires à la constitution des dossiers de demande de titres de séjour sont disponibles sur le site internet de la Préfecture
(l'adresse figure au verso)

Demandeurs d'asile

suivi des demandes d'asile
mardi 13h30-15h30
vendredi 09h00-12h00

Etudiants étrangers de Perpignan (UPVD)
52 Avenue Paul Alduy à Perpignan

Accueil à l'Université à partir d'octobre jusqu'à fin novembre.
Horaires d'accueil variables suivant années universitaires :
renseignements sur le site internet de la Préfecture

Naturalisations

Dépôt des dossiers :
mardi 09h00-12h00
jeudi 09h00-12h00

demande de renseignements :
pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

Autres services

Associations
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00

Cartes professionnelles
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00

Armes
accueil du public (catégorie B)
lundi/mercredi/vendredi
9h00-12h00
(catégories C et D : envoi postal uniquement)

Livrets de circulation
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00

Cartes nationales d'identité
s'adresser en mairie
La mairie reçoit les demandes et remet ensuite les nouveaux titres.

Passeports biométriques
En mairie dotée d'une station d'enregistrement
voir liste des 21 communes du département sur le site internet

La mairie recueille les données qui sont validées en Préfecture.

Le passeport est retourné en mairie après confection par l'agence nationale des titres sécurisés.